



SUPPORTING
AN ENABLING ENVIRONMENT
FOR CIVIL SOCIETY

Aperçu de l'environnement favorable

Tunisie

Juillet 2025

Contexte

À la suite de la révolution de janvier 2011, la Tunisie s'est engagée dans une transition démocratique qui la place parmi les pays en transition non consolidée, avec une note de 6,7/10 dans l'indice de démocratie 2019 de l'[Economist Intelligence Unit \(EIU\)](#). La société civile s'est rapidement imposée comme un acteur central de ce processus, catalysé par [le décret-loi n° 2011-88](#) sur les associations, qui a démantelé les cadres juridiques restrictifs hérités du régime de Ben Ali et garanti la liberté d'association.

Cette [dynamique](#) a été renforcée par la [Constitution de 2014](#) et par une législation progressiste, notamment des lois sur la violence sexiste, la discrimination raciale et la gouvernance locale, qui ont favorisé la décentralisation, le pluralisme institutionnel et la participation civique. Des organismes indépendants, la liberté des médias et des partenariats entre le secteur public et la société civile se sont développés, créant un écosystème dynamique propice à la consolidation démocratique.

Cependant, la trajectoire [a radicalement changé](#) le 25 juillet 2021, lorsque le président Kais Saïed s'est arrogé des pouvoirs étendus, [sapant](#) l'indépendance judiciaire, [démantelant](#) les freins et contrepoids, [restreignant](#) l'espace civique et ciblant les institutions intermédiaires. La dissolution du Conseil supérieur de la magistrature et [la destitution](#) de 50 juges [sans garanties judiciaires](#) témoignent d'une ingérence excessive du pouvoir exécutif. Les arrestations arbitraires, telles que celle de l'avocat [Ahmed Souab](#), et [les menaces publiques](#) proférées par le président à l'encontre des acteurs judiciaires érodent encore davantage les garanties juridiques.

La société civile opère désormais sous une pression croissante, confrontée à des menaces juridiques, à des campagnes de diffamation, à des restrictions de financement et à une incertitude réglementaire. Ces mesures ont entraîné [une réduction de l'activité civique](#), l'arrestation de militants, [le retrait](#) d'acteurs internationaux de la société civile et l'érosion de la confiance du public.

Malgré ces revers, la société civile tunisienne fait preuve de résilience. De nombreuses organisations réorientent leurs stratégies, s'adaptent aux nouvelles réalités politiques et renforcent leurs réseaux de solidarité. Les efforts visant à se conformer à l'évolution de la réglementation, à diversifier les ressources et à poursuivre le plaidoyer témoignent d'un engagement continu en faveur des valeurs démocratiques. Ce tableau d'ensemble donne un aperçu d'un secteur qui traverse l'adversité avec détermination, cherchant à préserver son rôle dans la transition contestée de la Tunisie.

1. Respect et protection des libertés fondamentales

En Tunisie, le respect et la protection des libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression, d'association et de réunion, se sont considérablement détériorés, compromettant ainsi l'environnement favorable à la société civile.

La liberté d'expression fait face à [des restrictions](#) croissantes et à [des menaces](#) grandissantes. Au cours des seules élections présidentielles de 2024, au moins 97 personnes [ont été arrêtées](#) en violation flagrante de ce droit. Les cas de journalistes tels que [Mourad Zeghidi](#), détenu depuis 2024, et [Mohamed Boughalleb](#), condamné malgré son état de santé critique, illustrent bien le ciblage des voix critiques, même dans des conditions sanitaires désastreuses. [Des avocats](#) tels que [Sonia Dahmani](#), [des opposants politiques](#) et même [des citoyens](#)

ordinaires, y compris [des créateurs de contenu](#), ont été arrêtés ou poursuivis pour [avoir exprimé](#) leurs opinions. La liberté de la presse a également fortement reculé. La Tunisie a perdu 11 places dans [le classement mondial de la liberté de la presse 2025](#), se classant désormais au 129^e rang mondial. L'Union nationale des journalistes tunisiens [a recensé](#) 39 poursuites judiciaires fondées sur des lois incompatibles avec la pratique journalistique, ainsi que de nombreux cas de non-paiement de salaires et de licenciements abusifs touchant plus de 250 journalistes.

La liberté d'association est de plus en plus politisée. Les organisations de la société civile font l'objet d'enquêtes opaques et d'[accusations](#) publiques d'ingérence étrangère ou d'activités criminelles. Des groupes tels que [I Watch, Mourakiboun](#), accusé de blanchiment d'argent, et [DAMJ](#), une association travaillant avec les minorités raciales ou sexuelles, ont été harcelés ou délégitimés.

La liberté de réunion est également restreinte. Des militants de premier plan, notamment [Saloua Ghrissa](#), directrice exécutive de l'Association pour la promotion du droit à la différence (ADD), Saadia Mosbah, militante antiraciste et fondatrice de l'Association Mnemty (Mon rêve), et des membres de Tunisie Terre d'Asile tels que [Cherifa Riahi](#), Yadh Bousselmi et Mohamed Joo, ont été arrêtés et emprisonnés pour leurs activités. En mai 2025, [des militants](#) à l'instar de [Mohamed Ali Rtimi](#) et défenseurs de [l'environnement](#) du mouvement Stop Pollution à Gabès ont également été poursuivis pour avoir manifesté pacifiquement. Ces affaires reflètent une tendance plus large à criminaliser l'activisme civique et à le réduire au silence .

Ensemble, ces tendances témoignent d'un espace civique [réprimé](#) où les acteurs de la société civile opèrent sous une pression constante, dans l'incertitude juridique et avec un risque pour leur réputation, autant de conditions qui étouffent l'engagement démocratique et la responsabilité publique.

2. Cadre juridique favorable au travail des acteurs de la société civile

Le cadre juridique de la Tunisie en matière de société civile est de plus en plus instable et restrictif, ce qui compromet gravement l'environnement favorable à son action. Suite à [la dissolution](#) du Parlement par le président Saïed en juillet 2021, à la suspension de la Constitution de 2014 et à l'adoption de la [Constitution de 2022](#) par décret présidentiel, les garanties juridiques dont bénéficie la société civile se sont affaiblies, l'État étant de plus en plus gouverné par [des décrets présidentiels](#).

Le décret-loi n° 88 de 2011, qui garantissait autrefois la liberté d'association, est menacé. Les réformes proposées, [actuellement](#) en cours d'examen au Parlement et [qui](#) seraient reprises dans un [projet](#) de loi - , [visent](#) à remplacer le système d'enregistrement sur notification par un système d'autorisation préalable, à imposer des contrôles plus stricts sur le financement étranger et à renforcer la surveillance de l'État. Ces mesures réduiraient considérablement l'indépendance et l'autodétermination des organisations de la société civile (OSC), en violation des normes internationales.

Bien que l'enregistrement ne soit pas encore obligatoire avant le début des activités, les réformes imminentes risquent d'en faire une condition préalable, entravant ainsi l'émergence d'un secteur dynamique. Le recours à la [loi](#) organique n° 2015-26 « Loi contre [le terrorisme et le blanchiment d'argent](#) », initialement destinée à [lutter contre le terrorisme et le blanchiment d'argent](#), pour cibler des militants et des journalistes illustre encore davantage l'utilisation

abusives des instruments juridiques pour réprimer la dissidence. Sa définition large du terrorisme ravive les pratiques autoritaires établies depuis 2021 et risque de continuer à être utilisée comme une arme contre les entités de la société civile.

En outre, les lois anti-migration sont [utilisées](#) contre les efforts de solidarité de la société civile, assimilant l'aide humanitaire à la traite ou au financement illicite. Ces tendances réduisent l'accès aux ressources financières et aux réseaux, en particulier pour les organisations qui travaillent avec les populations vulnérables.

Malgré ces pressions, la société civile tunisienne reste résiliente — [mobilisant](#) pour défendre le décret-loi 88 à travers des coalitions, des campagnes et des actions de plaidoyer international. Cependant, sans protections juridictionnelles contre les ingérences et les restrictions arbitraires, la viabilité et la fonction démocratique du secteur restent menacées.

3. Des ressources accessibles et durables

L'accès à des ressources durables reste une contrainte majeure pour la société civile en Tunisie. Le financement public est [limité](#), mal structuré et souvent réservé aux associations alignées sur les intérêts du gouvernement. Les ONG indépendantes, en particulier celles qui travaillent sur les droits humains, la gouvernance ou les questions relatives aux minorités, dépendent fortement des financements étrangers. La [suspension](#) de l'aide de partenaires tels que l'USAID a entraîné le gel de projets, des pertes d'emplois et un affaiblissement des efforts de plaidoyer.

La collecte de fonds est encore entravée par des restrictions bancaires croissantes. Certaines institutions financières refusent d'ouvrir ou de maintenir des comptes pour certaines ONG, invoquant des instructions administratives informelles. Les transferts internationaux sont soumis à des retards prolongés en raison d'[un contrôle](#) arbitraire de la Banque centrale et des ministères concernés, ce qui perturbe la continuité des opérations.

Les financements disponibles sont généralement à court terme et liés à des projets, et dépendent des priorités des bailleurs de fonds plutôt que des besoins des organisations. Cela nuit à la viabilité à long terme, à la planification stratégique et à l'indépendance. Les exigences en matière de suivi financier et de reporting sont souvent lourdes, en particulier pour les petites organisations aux capacités limitées.

L'accès à l'information sur les possibilités de financement est inégal, les organisations marginalisées et rurales étant confrontées à des obstacles plus importants. Il n'existe pas d'exonérations fiscales ou d'incitations significatives pour les donateurs, et la contribution économique de la société civile, estimée à [1,7 % du PIB](#) — , reste largement méconnue dans les politiques publiques et les statistiques nationales.

Ces [obstacles](#) structurels et réglementaires compromettent la viabilité du secteur de la société civile tunisienne, en particulier [les acteurs communautaires et les petits acteurs](#). Sans réformes visant à améliorer l'accès, la flexibilité et la reconnaissance, la capacité du secteur à contribuer de manière significative à la gouvernance démocratique et au développement social restera fortement limitée.

4. Ouverture et réactivité de l'État

L'ouverture et la réactivité de l'État à l'égard de la société civile en Tunisie se sont fortement détériorées depuis 2021, compromettant ainsi l'environnement propice à l'engagement

civique. Si des principes tels que la transparence, la participation et la collaboration sont officiellement inscrits dans la loi, leur application pratique fait de plus en plus défaut.

Les canaux [formels](#) de participation de la société civile à la prise de décision, autrefois [soutenus](#) par une gouvernance décentralisée et des organes de contrôle indépendants, ont été [démantelés](#). La dissolution des conseils municipaux élus en 2023 et d'institutions telles que l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) et le Conseil supérieur de la magistrature a érodé les mécanismes de responsabilité et de participation des citoyens. L'accès au Parlement actuel est restreint et [les débats](#) parlementaires ne sont pas facilement accessibles.

Les consultations avec la société civile sont désormais rares, souvent unilatérales ou symboliques. La collaboration entre les autorités publiques et les ONG a [largement disparu](#), les plateformes de dialogue ayant été supprimées ou vidées de leur substance. Les contributions de la société civile sont rarement prises en compte et les mécanismes de retour d'information sont pratiquement inexistants.

L'accès à l'information est également limité. La loi [n° 2016-22](#) garantit officiellement le droit d'accès à l'information pour tous les citoyens, dans le but de promouvoir la transparence, de lutter contre la corruption et de renforcer la bonne gouvernance. Si la loi prévoit un cadre complet couvrant les institutions publiques et les entités exerçant des fonctions publiques, sa mise en œuvre reste [incohérente](#) et souvent [obstructive](#). Les acteurs de la société civile [sont](#) fréquemment [confrontés à](#) des retards, des refus vagues et des procédures lourdes lorsqu'ils soumettent des demandes, avec des mécanismes de recours ou de retour d'information limités. L'absence de divulgation proactive de la part des organismes gouvernementaux sape encore davantage l'intention de la loi, limitant la capacité de la société civile à mener des actions de plaidoyer éclairées et à exercer un contrôle public. En conséquence, [l'écart](#) entre les dispositions légales et la pratique affaiblit l'environnement favorable et reflète des défis plus larges en matière d'ouverture et de responsabilité des institutions.

Ces tendances reflètent une centralisation du pouvoir et un rétrécissement de l'espace civique. L'absence de canaux de participation significatifs et d'une gouvernance réactive affaiblit non seulement le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques, mais témoigne également d'un recul démocratique plus général. Sans réformes institutionnelles et sans une volonté politique renouvelée, la capacité de la société civile à contribuer de manière constructive au développement de la Tunisie restera fortement limitée.

5. Culture politique et discours public sur la société civile

La culture politique et le discours public autour de la société civile en Tunisie sont devenus de plus en plus hostiles. Depuis 2019, et plus encore après le coup d'État du 25 juillet 2021, les acteurs de la société civile ont été victimes [d'une rhétorique agressive](#) de la part des plus hautes instances gouvernementales. Les déclarations publiques du président, [des députés](#) et [des responsables gouvernementaux](#) ont [présenté](#) les ONG comme des « traîtres », des « agents étrangers » ou des menaces pour la souveraineté nationale, en particulier celles qui œuvrent dans les domaines des droits humains, de la migration, des droits des minorités et de la lutte contre la corruption. Ce [discours](#) populiste a alimenté [des campagnes de dénigrement](#), des restrictions administratives et financières, ainsi que la méfiance croissante du public à l'égard des OSC, perçues comme « [étrangères au peuple](#) ». Ce discours a eu [des conséquences](#) tangibles.

L'engagement civique n'est pas intégré de manière significative dans les programmes scolaires tunisiens et les contributions de la société civile sont rarement reconnues dans les discours officiels. L'absence de soutien institutionnel et de reconnaissance publique marginalise davantage le secteur, décourage la participation des jeunes et affaiblit la viabilité à long terme. Sans un changement de discours politique et un réinvestissement dans l'éducation civique, la société civile continuera à fonctionner dans un climat de suspicion, de répression et de légitimité réduite.

6. Accès à un environnement numérique sécurisé

L'environnement numérique tunisien est devenu de plus en plus risqué pour les acteurs de la société civile. Si [le taux d'accès à Internet](#) a atteint 84,9 % en 2025, plaçant la Tunisie parmi les pays les plus connectés d'Afrique, cette connectivité est compromise par [une répression numérique](#) croissante. Le décret-loi 54- , adopté en 2022 pour lutter contre la cybercriminalité, est devenu un outil permettant de [réduire au silence](#) les détracteurs du gouvernement. Ses [dispositions vagues](#) criminalisent l'expression en ligne, permettant des poursuites pour « fausses informations », diffamation ou contenu jugé préjudiciable à l'ordre public. Ce décret a été largement [condamné](#), notamment par les professionnels des médias. Plus de [70 personnes](#), dont des journalistes, des avocats, des artistes et des militants, ont été poursuivies en vertu de l'article 24 de ce décret pour des publications sur les réseaux sociaux, ce qui a favorisé un climat de peur et d'autocensure.

Ce climat d'intimidation a eu un effet domino dans divers secteurs de la société. Des journalistes comme Mourad Zghidi, [Borhen Bssaies](#) et Mohamed Boughalleb, des avocats comme

Sonia Dahmani et [Ayachi Hammami](#), des artistes comme [Rached Tamboura](#) et des blogueurs comme [Noureddine Halimi](#) et [Abdelmonem Hafidh](#) ont tous été victimes de harcèlement judiciaire ou de poursuites pour avoir exprimé des opinions critiques.

La surveillance et l'insécurité numérique sont en hausse, les organisations de la société civile faisant état d'une surveillance accrue et de restrictions arbitraires. Les coupures d'Internet n'ont pas été généralisées, mais l'accès aux plateformes gouvernementales et aux sessions parlementaires reste limité, ce qui nuit à la transparence. Les contrôles bancaires et administratifs compliquent encore davantage la collecte de fonds en ligne et la collaboration transfrontalière.

Malgré une forte connectivité urbaine, les zones rurales sont confrontées à des lacunes persistantes en matière d'accès et d'infrastructures, ce qui limite la portée et la mobilisation. Sur une note plus positive, la Tunisie se classe deuxième dans [l'indice africain 2025 de préparation aux talents en IA](#), avec 71,37 % de la population possédant des compétences en TIC et un écosystème croissant de développeurs et de professionnels du numérique. Cependant, l'adoption de l'IA par la société civile reste limitée en raison de contraintes de ressources et de risques réglementaires.

Défis et opportunités

Au cours des quatre prochains mois, l'environnement favorable à la société civile en Tunisie sera confronté à un équilibre délicat entre défis et opportunités. Une priorité essentielle est d'obtenir la libération des acteurs de la société civile et des journalistes emprisonnés pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Leur détention continue témoigne d'un climat général de répression et sape la confiance des citoyens.

Il reste essentiel de préserver le décret-loi n° 88. Toute tentative visant à le remplacer par une législation plus restrictive affaiblirait encore davantage l'autonomie de la société civile. Il est essentiel de réduire le recours à des lois répressives, telles que le décret-loi n° 54 et les dispositions antiterroristes, afin de protéger l'espace civique et de rétablir les garanties juridiques.

Un autre défi urgent est la régularisation des relations entre les OSC et les institutions financières. Les restrictions bancaires arbitraires continuent de perturber les activités et de menacer la viabilité de nombreuses organisations.

Du côté des opportunités, la société civile peut créer une dynamique en contrant les discours hostiles par une action de plaidoyer coordonnée et l'engagement du public. Il est essentiel de retrouver une légitimité dans le discours public. La réouverture d'espaces authentiques de dialogue, de consultation et de participation avec les autorités publiques marquerait une étape importante vers le rétablissement de la confiance et de la collaboration institutionnelle.

Si ces questions sont traitées avec urgence et volonté politique, la Tunisie pourrait commencer à inverser sa régression civique et rétablir un environnement plus inclusif et respectueux des droits pour la société civile.



EU SEE

SUPPORTING
AN ENABLING ENVIRONMENT
FOR CIVIL SOCIETY



Funded by
the European Union

Hivos
people unlimited



**DEMOCRACY
REPORTING
INTERNATIONAL**

**European
Partnership for
Democracy**

forus CONNECT
SUPPORT
INFLUENCE

**TRANSPARENCY
INTERNATIONAL**
the global coalition against corruption